Quarante-unième année. — N° 175. Un numéro : *dix centimes.* Dimanche 23 Juillet 1882.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

Poste :

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;

Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,

A L'AGENCE HAVAS

8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

22 Juillet 1882.

BULLETIN

La Chambre des députés a voté les crédits demandés par le gouvernement pour notre marine, c'est-à-dire pour l'intervention en Égypte.

M. Clémenceau a continué le débat de la veille ; mais il a été assez faible, car sa disposition à voter les crédits ôtait une grande valeur à ses arguments contre la politique du ministère.

Nous remarquons toutefois dans son discours quelques observations assez justes sur la ligne de conduite de M. de Freycinet, sur les dangers que peut nous faire courir une expédition d'Égypte, même accomplie de concert avec l'Angleterre.

Ainsi M. Clémenceau a relevé avec raison ce qui frappe tout le monde en France, c'est qu'on nous pousse beaucoup de l'autre côté de la Méditerranée, en Tunisie et en Egypte, comme si on voulait éparpiller et occuper pour longtemps nos forces sur la terre d'Afrique. M. de Bismark a encouragé jadis notre expédition de Tunis ; il nous conseille aujourd'hui d'en faire une seconde aux bords du Nil : ce n'est certes pas l'amour de la France et le souci de nos intérêts qui lui inspirent cette politique.

Quant à l'alliance avec l'Angleterre, M. Clémenceau a soulevé une question fort délicate, celle du but à atteindre.

Nous visons à maintenir le *statu quo ante*. Or, l'Angleterre n'en veut pas, et, selon l'orateur, ce serait un *casus belli* avec nos alliés.

Le député de Paris demande avec raison au ministre quel plan il a fait avec ses alliés « pour l'entrée, pour le séjour, pour la sortie ? » Nous avons résisté à l'Angleterre pour le bombardement d'Alexandrie. Si nous lui résistons encore pour d'autres mesures militaires, nous ne sommes vraiment pas ses alliés ; si nous la suivons, nous risquons d'être entraînés dans son action, plus loin que nous ne voulons aller.

Ce sont là les deux points inquiétants de la crise égyptienne. M. Clémenceau les a indiqués à la Chambre, mais trop brièvement pour saisir la lourde intelligence de la majorité : il aurait produit un effet plus considérable s'il eût développé un peu plus la politique de Berlin et la politique de Londres.

Peut-être alors la majorité républicaine eût-elle compris les périls de cette aventure où nous pousse M. de Bismark et où nous jouera le Foreign-Office.

Avant-hier est arrivée une nouvelle assez imprévue qui peut modifier la situation dans les affaires d'Égypte.

Une circulaire diplomatique signée de Saïd-Pacha a annoncé que la Porte, revenant sur sa décision première, consentait « à participer à la Conférence ».

Cette résolution a été prise par le Divan au moment même où la Conférence était saisie de la proposition anglo-française relative à la protection du canal de Suez et où l'intervention armée des deux puissances paraissait imminente. Faut-il voir dans ce revirement de la Porte un moyen d'entraver l'action de l'Europe, ou une intention d'intervenir elle-même en Egypte ? Nous ne le savons, car la circulaire ne s'explique pas, mais toutes les suppositions sont possibles.

Il est bien clair que si la Porte, après l'avoir refusée si longtemps, offre aujourd'hui son action militaire, les résolutions des cabinets de Londres et de Paris vont être suspendues. Il faudra, avant de rien entreprendre, discuter les offres de la Sublime-Porte et les conditions dans lesquelles devra s'exercer son intervention. Tout cela va prendre du temps, à moins que l'Angleterre ne veuille brusquer le dénouement, comme elle a brusqué le bombardement d'Alexandrie.

Un fait récent nous prouve que la Turquie méditait depuis quelques jours ce changement d'attitude.

On sait que Dervisch-Pacha, renonçant à rien faire en Egypte, s'était embarqué pour Constantinople. Quelques heures après son départ, une dépêche est arrivée du Divan à son adresse, dépêche fort importante, paraît-il, puisque l'amiral Seymour a fait partir un paquebot à toute vapeur pour rappeler le commissaire ottoman. Au reçu de la dépêche, qui lui est parvenue en pleine mer, Dervisch est, en effet, revenu immédiatement à Alexandrie, et depuis il ne songe plus à quitter l'Egypte.

Il est probable que le Sultan, décidé à prendre part à la Conférence, a voulu maintenir son commissaire en Egypte, avec de nouvelles instructions, pour affirmer une fois de plus son autorité et ses droits suzerains sur le pays.

Nous sommes donc en face d'un nouveau temps d'arrêt et d'une reprise des négociations sur une autre base.

Une circonstance, toutefois, pourrait se présenter, qui annulerait l'effet de la circulaire du Divan. C'est celle que nous indiquions tout à l'heure, c'est l'hypothèse où l'Angleterre, déjà maîtresse d'Alexandrie et de Suez, voudrait pousser en avant, sans tenir compte des nouvelles propositions de la Turquie.

Dans les conjonctures actuelles, il faut s'attendre à tout, et cette supposition n'est pas improbable.

Si la Turquie en effet change d'attitude, l'Allemagne aussi opère un revirement politique ; on le remarque depuis quelques jours. M. de Bismark, après avoir été partisan de l'intervention ottomane, se montre aujourd'hui chaudement favorable à une intervention anglo-française qui lui déplaisait au début.

Voici, à ce sujet, ce que le *Soleil* publiait il y a deux jours :

« Nos correspondants, qui sont en mesure d'être bien renseignés, croient savoir, en outre, que la Prusse, qui était si opposée, il y a peu de temps, à l'intervention anglo-française, serait devenue tout à coup favorable à cette combinaison. Ils expliquent ce revirement inattendu par un bruit fort répandu dans les chancelleries. Il se dit beaucoup, dans le milieu dont il s'agit, qu'avant de tirer son premier coup de canon contre les forts d'Alexandrie, l'Angleterre aurait engagé avec le cabinet de Berlin une négociation de laquelle il résulterait que, la question égyptienne une fois réglée, le cabinet de Londres n'opposerait plus son *veto à la main-mise de l'Allemagne sur le grand-duché de Luxembourg*. »

Cette nouvelle est fort grave. Si M. de Bismark s'entend avec lord Granville pour mettre la main sur le Luxembourg, pendant que la Grande-Bretagne mettra la main sur l'Égypte, la crise orientale aura son contre-coup en Occident ; la marche des Anglais sur le Caire aura pour pendant la marche des Allemands sur notre frontière du Nord.

On raconte en effet que, à l'avant-dernier conseil des ministres, trois voix se sont prononcées contre l'expédition projetée ; MM. J. Grévy, de Mahy et le général Billot, émus des desseins de M. de Bismark et de l'entente secrète anglo-allemande, ont voté contre l'intervention.

Comment notre ministre des affaires étrangères n'a-t-il rien vu, quand trois de ses collègues lui montraient le danger ? A-t-il donc, comme M. Barthélemy Saint-Hilaire, une « grande reconnaissance » pour les bons offices de M. de Bismark ? Ne comprend-il pas enfin que, pendant que nos soldats escorteront le triomphe des Anglais en Égypte, le système des annexions allemandes s'étendra sur notre frontière et que les soldats prussiens s'installeront à Luxembourg comme ils sont installés à Strasbourg et à Metz, resserrant par une étape nouvelle le cercle de fer qui nous enferme ?

La question du Luxembourg date de 1867. Va-t-elle être résolue contre nous et avec notre concours ? Cette colossale duperie serait le couronnement de la politique de M. de Freycinet.

13

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !..

PAR Mme CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE VI.

Le docteur Cottel fit une belle cure.

La jeune mère fut enfin déclarée hors de danger et l'on vit s'épanouir les visages assombris depuis de longues semaines dans la villa coquette de Fontenay.

La convalescence fut extrêmement lente ; le plus léger effort physique était interdit à Geneviève ; la moindre fatigue d'esprit lui demeurait préjudiciable.

Elle vécut le reste de l'été comme un de ces oiseaux des îles transplantés dans nos climats froids, et dont on ne prolonge les jours qu'avec des précautions minutieuses, incessantes surtout.

Les émotions, le bruit, le mouvement lui demeurant interdits, elle passa la saison dans une sorte de somnolence maladive, son enfant dans les bras, le regardant dormir, l'écoutant vivre, oubliant que cette chère petite vie ébranlait profondément la sienne propre.

On appelait l'enfant *Jeannine*, et ce nom, qui n'avait pas été choisi d'avance dans le cercle de famille, paraissait à la douce petite maman un délicieux diminutif du nom de Jeanne, si noblement, si saintement porté en France par Jeanne de Valois, par Jeanne de Chantal, par Jeanne d'Arc !

Un jour qu'elle exprimait cette pensée devant sa belle-sœur, la blonde Lucy s'écria d'un air de persifflage :

— Vous êtes unique, ma pauvre Geneviève, pour voir dans un nom mille souvenirs, mille gloires, mille choses, que d'autres n'y sauraient découvrir.

— Mais pourtant, Lucy, le nom de Jeanne...

— Vous étonneriez bien mon père, si vous lui confiez tout ce que vous supposez que renferme le prénom donné par lui à sa petite-fille !... Car, vous savez qu'il l'a décidé lui-même... vous étiez alors, ma chère, bien incapable de vous en occuper.

— Je sais... oui... j'étais bien malade, quand on a baptisé ma mignonne... mais quel motif a fixé la préférence de M. Bourgeal ?

— Il avait, là-bas... en exil... un camarade chaudement aimé... mort sans revoir la France et pleuré !... Mon père l'a pleuré, c'est tout dire. Il s'appelait Jeannin.

— Ah !... c'est pour cela ?

— Parfaitement.

Geneviève demeura quelques secondes toute déconcertée et comme froissée d'apprendre que la jolie petite créature qu'elle chérissait devait son nom au souvenir d'un déporté mort à la Guyane.

Puis elle l'embrassa longuement, lui sourit et n'y pensa plus guère, absorbée qu'elle fut bientôt par le bonheur de retrouver à la fois sa santé revenue et toutes ses joies maternelles épanouies.

D'ailleurs, il eut été inutile et dangereux d'en parler à M. Bourgeal, lequel n'aurait pas manqué cette occasion de déblatérer contre l'ordre établi et de divaguer furieusement au sujet d'un passé douloureux.

Le vieillard devenait quinteux, de plus en plus sombre. La fin tragique de son ami Martel semblait avoir frappé son esprit sans ébranler son cœur glacé.

Certaines déconvenues financières contribuaient aussi à aigrir son humeur. Des spéculations conseillées par lui à son fils avaient échoué piteusement ; quelques-unes même emportèrent des sommes relativement considérables pour une fortune modeste comme celle des Bourgeal.

Léon paya et se promit d'être plus prudent à l'avenir. Le vieillard paya, lui aussi, mais il ne possédait pas la dot d'une jeune femme pour combler la brèche ouverte, et son caractère s'en ressentit âprement.

Un matin, Jeannine endormie dans la petite voiture que sa mère poussait devant elle, la jeune femme passait devant l'église de Fontenay — dont la vue évoquait invariablement dans son esprit le pénible souvenir de son mystérieux mariage religieux, — elle croisa le vieux curé qui revenait de porter à un malade les derniers sacrements.

Il se pencha vers la fillette, lui envoya le paternel sourire de sa bouche édentée, et félicita amicalement la mère de son retour à la santé.

On ne visitait point le curé, certes, chez les Bourgeal, mais on le saluait... par convenance.

Quand on admirait l'enfant, on prenait le cœur de Geneviève. Seule à la Joliette elle entretenait quelques rares relations avec le presbytère. Elle mit sa petite main rose dans la main ridée du vieux prêtre, et subitement ramenée à un ordre d'idée tout spécial :

— Monsieur le curé, Jeannine dérive bien de Jean, de Jeanne, n'est-ce pas ?

— Mais... je le suppose, ma chère dame, répondit-il étonné. C'est un nom tout nouveau.

— Vous le supposez, monsieur le curé ?... Vous n'êtes donc pas certain ?... Je croyais que pour donner un prénom, au baptême, il fallait qu'il dérivât sûrement d'un nom inscrit au calendrier catholique.

— C'est exact, mon enfant.

— Eh bien !... Jeannine provient de saint Jean,

INQUIÉTUDES DE L'ANGLETERRE.

L'Angleterre commence à être aussi inquiète qu'alarmée de sa triste victoire d'Alexandrie.

Elle comprend que ce ne sera jamais ni avec 25 ni avec 30,000 hommes qu'elle pourra garder Alexandrie et le canal de Suez, si ses troupes ont l'insurrection derrière elles.

Elle vient donc de demander à la France et à l'Italie de prendre part au rétablissement de l'ordre en Egypte par l'envoi d'un corps d'armée.

Il s'agit d'une force capable de pacifier d'une manière définitive l'intérieur de l'Egypte, de débarrasser ce pays de la soldatesque insolente d'Arabi et d'épargner aux autres villes d'Egypte le sort lamentable d'Alexandrie.

Les conseils de cabinet qui se succèdent toutes les heures au ministère des affaires étrangères, pour prendre une résolution sur cette demande de l'Angleterre, témoignent de la plus grande perplexité.

Cela se comprend. Entre la politique d'aventure de M. Gambetta, d'où, par le plus grand des hasards, la France avait pu sortir indemne par la chute précipitée du grand ministère, et la politique digne et ferme que M. de Freycinet avait promis d'inaugurer, grâce aux conseils des hommes éclairés du quai d'Orsay, il y a une lacune navrante pour notre patriotisme.

M. de Freycinet n'a pas su prévoir ni pressentir. Son incapacité l'a mené à la politique d'humiliation, à cette politique qui a abouti à donner l'ordre à nos braves marins de fuir d'Alexandrie au moment où l'on ouvrait le feu.

A Rome aussi, l'incertitude du roi et de ses conseillers est grande; mais elle a une autre cause: l'impossibilité d'être prêt, avant plus d'un mois, à faire partir un corps expéditionnaire équipé et capable de tenir longtemps la campagne.

D'un autre côté, du langage de toute la presse anglaise ressort un avertissement salutaire : c'est que l'Angleterre, ayant la première tiré le canon, doit seule profiter de la victoire.

C'est donc un rôle ridicule, un rôle de dupe que les puissances seraient appelées à jouer en Egypte.

L'Italie le comprend et fait de la communauté d'action de la France la condition de son intervention.

En l'état donc, il ne reste plus d'autre alternative au cabinet français, pour sauver la dignité du drapeau et sauvegarder les intérêts français, que de laisser l'Angleterre s'emparer tranquillement, non pas seulement du canal de Suez, mais encore de l'Egypte tout entière ;

Ou bien de prendre part à une expédition qui restera, par la façon dont elle a été conduite, une honte de plus dans l'histoire de la République.

A côté de ce péril, un autre aussi grand nous menace encore :

C'est que, si l'Angleterre marche seule, elle ne tardera pas à se sentir dans l'impossibilité de dominer la Haute-Egypte.

Elle devra nécessairement finir par entraîner, de gré ou de force, la Turquie à sa remorque, en lui offrant le partage de l'Egypte, à savoir la Haute-Egypte, qui deviendrait partie intégrante de l'empire ottoman, et la Basse-Egypte avec le canal de Suez, qui deviendrait partie intégrante du Royaume-Uni.

Devant ce redoutable dilemme, la conscience publique se réveillera-t-elle ?

Chronique générale.

A la suite du vote d'avant-hier, une convocation a été adressée aux ministres. Ceux-ci se sont donc réunis hier matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Grévy.

M. Tirard et M. Jules Ferry ont rendu compte à leurs collègues, et notamment à M. de Freycinet et à M. Goblet, des incidents de la séance de la veille à la Chambre et en ont tiré cette conclusion que le cabinet était obligé en quelque sorte de demeurer aux affaires.

M. de Freycinet a partagé cette opinion.

Le ministre de l'intérieur persistait au contraire dans sa démission.

M. Grévy a joint ses instances à celles des ministres, et M. Goblet a accédé. Il a donc retiré également sa démission.

***

Hier, à la Chambre des députés, a eu lieu la discussion générale du budget.

M. Allain-Targé critique le budget de M. Léon Say ; il le qualifie de budget d'expédients. M. Allain-Targé critique le pessimisme du rapporteur contre la richesse de la France, reproche qu'on n'ait pas fait la conversion, ni réglé la question des chemins de fer ; le Crédit foncier a opéré sa conversion, l'Etat n'ose pas faire la sienne.

Relativement aux chemins de fer, l'orateur dit qu'on doit se préoccuper d'abord de l'intérêt public.

Dans les couloirs de la Chambre, on dit que les gouvernements anglais et français n'attendront pas la décision de la Conférence pour occuper le canal ; le gouvernement français déposera prochainement une nouvelle demande de crédit.

***

On annonce encore dans les couloirs de la Chambre, disent les *Nouvelles*, la mobilisation d'un corps de 15,000 hommes qui lundi doit être dirigé vers les côtes d'Égypte.

Un grand nombre de députés républicains ne dissimulent pas leurs appréhensions. On redoute un soulèvement général des populations égyptiennes, et l'on craint que les opérations de nos troupes soient empêchées par les chaleurs torrides de la saison.

***

Il paraît que tous les ordres sont donnés pour l'embarquement éventuel des troupes qui feraient l'expédition d'Egypte. L'infanterie de marine formerait le contingent presque tout entier de ces troupes, une douzaine de mille hommes.

***

L'amiral Thomasset prendra, le 25 juillet, le commandement de la flotte de la Manche. Il aura son pavillon sur la *Dévastation*.

***

On mande de Brest, le 19 juillet : « Un détachement de 350 hommes a été dirigé sur Toulon, par train spécial. »

***

On télégraphie de Cherbourg que l'infanterie de marine a reçu l'ordre de se tenir prête à partir pour l'Egypte.

***

Le *Temps* reçoit la dépêche suivante de Londres, 20 juillet :

« Le cabinet annoncera ce soir à la Chambre des communes qu'il jugerait imprudent d'ajourner plus longtemps une action définitive, et qu'en conséquence, il a donné tous les ordres nécessaires pour l'équipement et le départ d'un corps expéditionnaire en Egypte. »

***

Les dépêches nous ont annoncé un effroyable incendie à Smyrne, qui a dévoré 1,400 maisons.

On n'a donné aucun détail sur ce sinistre. Nous nous demandons avec anxiété si ce désastre ne se relie pas avec les événements d'Égypte, si le fanatisme musulman surexcité partout n'étend pas le théâtre de ses ravages, et si nous ne devons pas voir de nouveaux massacres de Syrie, pour faire pendant cette fois aux massacres d'Égypte.

***

Mardi 18 juillet, le prince Victor Napoléon est entré dans sa vingt et unième année.

Selon la constitution impériale, il serait majeur.

Citoyen français au même titre que tous les autres citoyens, il n'atteindra sa majorité que dans un an.

***

UN MOT DU GÉNÉRAL DE GALLIFFET.

« C'était quelques jours avant la fête nationale. Le farouche Galliffet passait une revue à Saint-Cyr. Il eut l'idée singulière de se faire désigner celui des élèves qui avait été invité au banquet communal, et s'approchant de lui, il lui dit :

— C'est vous qui irez au banquet de l'Hôtel-de-Ville ?

— Oui, général.

— Eh bien ! je vous plains, vous allez vous trouver là avec des gens que j'ai oublié de fusiller en 1871. »

L'anecdote est de l'*Intransigeant*, c'est assez dire qu'elle n'est pas d'une authenticité incontestable.

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Dans le milieu diplomatique, on craint que la situation en Egypte ne se complique de nouveaux périls que les soldats d'Arabi et la basse population musulmane feraient courir aux Européens.

Malgré les assertions contraires de certains journaux, on peut croire que l'armée d'Arabi, déjà assez nombreuse, ne tardera pas à le devenir davantage. Ensuite la saison ne permet guère de lancer à sa poursuite des soldats étrangers à ce climat.

Il faudra donc attendre la fin de l'été et même celle de la saison des premières pluies pour pouvoir agir efficacement dans l'intérieur du pays.

Les puissances occidentales qui se rendent parfaitement compte de ces difficultés seraient désireuses de voir la Turquie accepter le mandat d'intervenir ; elles ont en conséquence donné à leurs représentants auprès du Sultan des instructions en ce sens.

—

Constantinople, 21 juillet.

Par suite d'une résolution adoptée dans la Conférence d'hier, Saïd-Pacha a été informé que la Conférence prenait acte de la décision de la Porte de participer à ses délibérations.

La Conférence demande si Saïd veut assister aux séances chez M. Corti, ou s'il préfère que la Conférence siège chez le ministre des affaires étrangères ottoman.

On croit que la Porte présentera un contre-projet proposant, soit d'envoyer des commissaires militaires pour accompagner les troupes anglaises et françaises, soit de faire occuper le canal par les Européens tandis que les Turcs opéreraient à Alexandrie et au Caire.

Alexandrie, 20 juillet.

Omar-Lutfi, venant du Caire, raconte qu'il a vu le pillage et le massacre des Européens à Damanhour, à Tantah et à Minalla.

Une réunion des pachas, ulémas et notabilités du Caire a été convoquée par Arabi afin de savoir s'il fallait continuer d'obéir au Khédive, lequel est de connivence avec les Anglais, cesser les préparatifs militaires, nommer des commissaires chargés d'aller à Alexandrie vérifier les accusations contre le Khédive.

Arabi s'est replié à Zagazig, qui commande la route de Port-Saïd au Caire ; il a laissé une partie des troupes à Kafr-Douar.

Le général Alison, avec son état-major, a fait une reconnaissance jusqu'à trois milles des positions d'Arabi, qui sont très-fortes.

Arabi a détourné dans le lac Marioutis le canal de Mahmoudich, qui fournit de l'eau à Alexandrie, mais on croit que les citernes de la ville ont été récemment remplies.

Quatre grands incendies ont eu lieu la nuit dernière. Vingt pillards ont été arrêtés.

Les Anglais fortifient les environs de la ville.

Plusieurs habitants se plaignent que leurs maisons ont été saccagées par les Anglais.

—

ou de sainte Jeanne, sans quoi vous ne donneriez pas ainsi, à la légère... Cette fillette s'appelle Jeannine.

— Quand nous en serons là, nous approfondirons votre question, mon enfant.

— Comment ?...

— Oui... je chercherai, si vous y tenez, madame, dans nos recueils de commentaires ecclésiastiques.

— Je vous en saurai gré... Ah !... monsieur le curé, vous auriez pu chercher tout de suite, au moment du baptême.

— Je vous le répète... Quand nous en serons là.

— Mais, je ne comprends pas.

— Moi non plus, madame ; vous voulez, il me semble, donner au baptême le nom de Jeannine à ce charmant bébé ?

— Je ne veux pas le lui donner : on le lui a donné, et c'est vous, monsieur le curé, ou monsieur votre vicaire, qui, pendant ma longue maladie, avez dû procéder à cette cérémonie.

Le prêtre, très-grave, la regarda fixement.

— Madame, vous êtes bien certaine que votre enfant est baptisée ? demanda-t-il en baissant la voix.

Elle rougit de surprise et de contrariété.

— Comment ne le serait-elle pas ?

— Vous avez ordonné... vous-même ?...

— Eh non !... j'étais mourante... Ce n'est que plusieurs semaines après sa naissance que, reprenant intérêt pour la première fois à ce qui m'entourait, j'ai dit à ma famille : « Elle est baptisée ? » On m'a répondu tout aussitôt : « Elle s'appelle Jeannine ». C'est tout ce que je sais.

— Ma chère enfant, dit tristement le vieux curé, votre petite fille n'a point été présentée à la paroisse. Ni mon vicaire ni moi n'avons été appelés à la Joliette pour un ondoiement : Concluez.

Geneviève demeurait frappée de stupeur.

Son petit ange n'était point baptisé !... Nul autour d'elle n'avait osé le lui avouer. Mieux encore, on l'avait trompée par des réponses évasives. Sa belle-sœur, l'insouciance même, soit ; son beau-père, le scepticisme vivant, passe encore ; mais son mari !...

Affolée de cette découverte, humiliée dans sa maternité, elle mit en marche la petite voiture d'une main nerveuse, ne saluant le prêtre attristé que par un regard gros de larmes.

— Pauvre petite !... qui l'a poussée dans cet abîme ?... pensa celui-ci en la voyant s'éloigner.

Geneviève arriva de toute la vitesse de ses jambes, faibles encore, au milieu de la famille réunie.

Le vieillard lisait ; Léon se préparait à partir pour Paris ; Lucy pianotait l'air favori, qui s'envolait chaque soir au-dessus des frondaisons luxuriantes de la Maison-Ronde, pour venir s'éteindre, en accents alanguis, au seuil de la Joliette.

Léon fit un pas vers son enfant, et la jeune femme l'arrêta par un geste indigné :

— Léon !.. notre fille n'est pas baptisée !... et je ne le savais pas !...

L'ingénieur demeura muet.

— Mais, puisqu'elle s'appelle Jeannine, intervint brusquement M. Bourgeal père, voyant son fils interdit.

— Elle n'a pas reçu le sacrement du baptême, mon père...

— En êtes-vous encore à tenir à ces mômeries, Geneviève ?

— Mon père, je suis chrétienne.

— Grand bien vous fasse !

— Et vous m'avez trompée... tous !... tous !...

— Est-elle amusante avec ses accès de fureur religieuse ! chantonna Lucy.

Léon s'approcha de la jeune femme, tandis que le vieillard haussait les épaules dédaigneusement, et lui prenant les mains :

— Quelle exaltation ! fit-il avec un rire contraint ; ne voilà-t-il pas un grand crime de n'avoir pas présenté l'enfant à une église... où nous n'allons jamais ?

— Où je vais, moi !

— Nous avions bien d'autres pensées en tête, ma chère Geneviève... tu as failli ne pas guérir, et tout ce qui ne te touchait pas me touchait peu.

La défense était habile. Geneviève n'y pouvait répondre que par l'expression d'un regret et d'une espérance.

— Tu es bon, je le sais, dit-elle ; mais si vous avez tout oublié pour moi, me voici debout, nous allons réparer bien vite, bien vite...

— Voyons, calme-toi, nous avons bien le temps.

— Ce n'est jamais trop tôt pour faire entrer une chérie dans l'immense famille chrétienne. Aussi dès demain...

— Vous avez la fièvre, déclara le père Bourgeal d'un ton d'oracle. Remettez-vous, d'abord, de cette enflammée !... nous verrons ensuite.

— Mais, mon père, Jeannine est à moi... à moi d'abord... et je veux qu'elle reçoive au plus vite l'eau sainte.

M. Bourgeal se leva :

— Léon, emmène ta femme ; si elle n'était qu'injuste et exaltée, je pardonnerais à son cerveau encore affaibli les airs d'autorité dont elle se pare ; mais elle est malade, mon ami, encore très-malade. Il lui faut du repos, des soins, du silence. Allez vous remettre un peu dans votre appartement, Geneviève : le soleil matinal ne vous vaut rien.

Geneviève demeura toute abasourdie de la menace durement protectrice du vieillard et, plus encore, de l'attitude humble de son mari qui, sous la parole paternelle, pliait comme une liane au

On télégraphie de Berlin au *Times*:

« Il n'est pas probable que la Conférence sanctionne formellement l'intervention des puissances occidentales en Égypte, mais personne ne protestera contre leur action commune. On n'appréhende nullement que cette intervention compromette la paix générale en Europe. »

Le *Times* dit que la Porte cherche à gagner du temps; elle accepte la Conférence, lorsque la Conférence est finie. Elle y apprendra que la France et l'Angleterre sont décidées à marcher de l'avant et à agir vigoureusement.

On mande de Berlin, à la *Gazette de Cologne*:

« Si le Sultan continue à refuser d'adhérer aux propositions de la Conférence, la France et l'Angleterre, dont l'entente semble complète, se décideront à agir de concert en Égypte. Il est improbable que ces deux puissances soient investies d'un mandat européen, car tout mandat accordé à une intervention à laquelle la Turquie ne prendrait aucune part serait considéré par cette dernière comme un blâme indirect. Or, les puissances occidentales, particulièrement l'Allemagne, ne tiennent nullement à prendre vis-à-vis de la Turquie une attitude hostile. »

Chronique militaire.

On annonce le prochain remplacement de M. le général Savin de Larclause, commandant de l'Ecole supérieure de guerre.

Nous croyons savoir que son successeur serait M. le général de brigade Coste, directeur supérieur du génie des 15e et 16e corps d'armée, placé le 7 de ce mois à la tête de la 9e brigade d'infanterie.

M. le général Coste a été sous les ordres directs de M. le général Billot, ministre de la guerre, alors qu'il commandait à Marseille.

Chronique Locale et de l'Ouest.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Projet de loi portant ouverture d'un crédit de 7,835,000 francs (événements d'Égypte), adopté par 424 voix contre 64.

Ont voté *pour*: MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis).

A voté *contre*: M. le comte de Terves.

N'ont pas pris part au vote: MM. le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland.

— Ordre du jour pur et simple (interpellation de M. Blancsubé sur la mairie centrale de Paris), repoussé par 244 voix contre 161.

A voté *contre*: M. Maillé (Alexis).

N'ont pas pris part au vote: MM. Benoist, Bury, le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, le comte de Terves.

— Ordre du jour motivé de M. Devès, (même interpellation), adopté par 256 voix contre 153.

Ont voté *pour*: MM. Benoist, le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland.

A voté *contre*: M. Maillé (Alexis).

N'a pas pris part au vote: M. Bury.

— Nouveau scrutin sur l'ordre du jour de confiance proposé par M. Gatineau, lequel a fait retirer la démission du ministère.

Ont voté *pour*: MM. Benoist et Bury.

A voté *contre*: M. le comte de Terves.

Se sont abstenus: MM. Maillé (d'Angers), comte de Civrac, comte de Maillé, de Soland.

Remarquez que M. Benoist avait voté, la veille, contre le ministre:

Comme la plume au vent,
Il est volage!

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Demain dimanche, à 8 heures 1/4 du soir, la musique de l'école mutuelle exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants:

1. *D'Alayrac*, pas redoublé (Fort).
2. *Les Moissonneurs de la Brie*, chœur à 4 parties (Laurent de Rillé).
3. *Le Triomphe des Trombones*, quadrille (Bousquet).
4. *Les Batteurs de blé*, chœur à 4 parties (Laurent de Rillé).
5. *La Fille du Tambour-Major*, pas redoublé (Offenbach).

Un journal anglais, la *Nature*, nous fait connaître la cause probable du temps anormal que nous subissons depuis plus d'un mois. Il affirme que la saison pluvieuse et froide de juin et juillet, cette période de mauvais jours qui se rattache en France au nom de saint Médard, est due à l'abondance des glaces flottantes détachées des glaciers du Spitzberg, et que l'on rencontre dans les mers du Nord, à des latitudes assez basses. A son tour, la cause de cette surabondance de glace serait périodique et coïnciderait avec le maximum des taches solaires.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS.

8e *Dimanche après la Pentecôte. — Fête de Sainte Marie-Madeleine.*

Première messe à 6 heures 1/4. — Messe solennelle à 8 heures.

Vêpres à 2 heures.

Complies, sermon, prêché par M. l'abbé Branchereau, vicaire à Saint-Pierre, et salut à 7 heures 1/2.

Saint-Georges-des-Sept-Voies. — Mercredi dernier, un enfant de Saint-Georges-des-Sept-Voies, âgé de 3 ans, Germain Guillot, prit des allumettes chimiques que sa mère avait laissées à sa portée et les enflamma sous un hangar rempli de brandes et de paille, situé à trois mètres de la maison d'habitation.

En quelques instants, les flammes envahirent tout le hangar, couvert en brandes, et, malgré les efforts des voisins, il fut impossible de l'éteindre.

Charrette, bois de chauffage, barriques vides et instruments aratoires ont été la proie des flammes.

Les pertes s'élèvent à 650 fr.; les époux Guillot ne sont assurés que pour 500 fr.

Il y a déjà plusieurs années que le gouvernement a retiré *officiellement* de la circulation certaines pièces d'argent de 50 centimes, 1 franc et 2 francs. Ce sont les pièces à l'effigie du Pape, de Victor-Emmanuel, de Napoléon III non laurées, les anciennes Suisses, etc., etc.

Mais on a eu beau décréter la suppression de cette monnaie mise à l'index, elle n'en a pas moins continué à circuler activement en grand nombre, par suite de la tolérance de quelques industriels et négociants.

Cet état de choses donne chaque jour lieu à des scènes désagréables entre acheteurs et vendeurs, car s'il en est qui les acceptent volontiers, le plus grand nombre les refuse impitoyablement.

D'autre part, les gens pressés, les distraits, ceux qui, peu soigneux, n'examinent pas attentivement la monnaie qu'on leur remet sont à tout instant exposés à se trouver possesseurs de quelques-unes de ces pièces, et ils ont ensuite beaucoup de peine à s'en débarrasser.

En un mot, cette affluence de monnaies suspectes est extrêmement gênante, et nous croyons qu'il conviendrait de prendre des mesures sérieuses pour les retirer définitivement de la circulation.

Au lieu de les faire refuser aux caisses publiques, le gouvernement devrait inviter toutes les personnes qui en possèdent à en opérer le versement dans un délai fixé.

L'État aurait, il est vrai, à supporter une petite perte, mais elle serait insignifiante pour lui et il débarrasserait le public de ces pièces et des désagréments nombreux qu'elles occasionnent journellement.

NOUVEAUX POINTS PHYLLOXÉRÉS.

On nous prévient de diverses communes, dit l'*Indépendant* de Tours, que de nouveaux points phylloxérés viennent d'être reconnus officiellement.

Ils se trouvent dans les communes de Braslou, de Braye, de Theneuil (arrondissement de Chinon).

Le journal la *Vigne française* nous annonce que l'année 1882 sera remarquable par la recrudescence de la contagion phylloxérique. Le fléau détruisait de cinquante à soixante mille hectares du vignoble français tous les ans, et cette fois la moyenne sera dépassée.

Dans tous les principaux départements déjà contaminés, les propriétaires paraissent vivement alarmés du progrès du fléau dévastateur.

CHINON.

L'invasion du phylloxera dans le département préoccupe à juste titre les propriétaires du Chinonais, dont la principale ressource est la culture de la vigne.

M. le maire de Chinon vient de constituer une commission spéciale de surveillance chargée de visiter de suite toutes les vignes de la commune. Elle se compose de trente-cinq propriétaires.

Dans un avis qui vient d'être publié, M. le maire de Chinon rappelle qu'il est expressément recommandé aux propriétaires qui découvriront dans leurs vignes des ceps suspects, d'en donner de suite avis à la mairie. Dans tous les cas, il leur est prescrit de ne pas arracher eux-mêmes les ceps supposés malades et surtout de n'en transporter aucun d'un lieu à un autre, même dans le but de le faire étudier par des personnes plus ou moins compétentes.

Nous apprenons, en outre, que le conseil d'arrondissement, répondant aux bonnes intentions et à la vigilance de l'administration, s'est réuni extraordinairement et a formulé le vœu suivant, qui a été adressé d'urgence à M. le préfet:

« Le Conseil d'arrondissement de Chinon émet le vœu que M. le préfet d'Indre-et-Loire veuille bien provoquer d'urgence une réunion générale, à la sous-préfecture, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement et des maires de toutes les communes, afin d'organiser un sydicat chargé d'aviser aux meilleurs moyens d'étudier et de combattre le phylloxera. »

UN TRISTE JOUR DE NOCES.

Le *mai* est toujours de mode dans l'ancienne Vendée; aussi, à Maulévrier, M. et Mme Rotureau ne faillirent-ils point à cet usage, le jour de leur mariage.

Suivant l'habitude, après la messe, toute la noce se rendit au lieu où s'élevait le magnifique sapin. Le jeu consiste à crever, à coups de fusil, la vessie qui se trouve suspendue à la pointe de l'arbre.

Le marié commença, mais il allait tirer quand l'arme éclata entre ses doigts et lui fit une blessure moins grave que douloureuse à la main droite, tandis qu'un éclat allait frapper la mariée au-dessous de l'œil gauche.

Ces blessures ne présentent heureusement aucune gravité.

On écrit de l'Hermenault (Vendée) qu'un malheur épouvantable a jeté, mercredi dernier, la consternation parmi les populations de cette commune.

Le jeune Raphel, âgé de 18 ans, fils de M. Raphel, meunier au moulin de Tué, a péri dans des circonstances terribles. Il voulut, malgré la défense maintes fois répétée de son père, mettre, alors que le moulin était lancé à toute vitesse, la courroie qui fait marcher le blutoir. Malheureusement son bras resta engagé entre la courroie et le *peloton*. Il voulut se dégager, mais l'autre bras fut pris à son tour, puis les deux jambes. En même temps la tête se brisait contre une énorme barre de fer et les boiseries environnantes. Quand le moulin a été arrêté, on n'a trouvé qu'une masse sanglante.

LES ACCIDENTS DU 14 JUILLET.

Encore une victime de la fête « nationale », dit le *Journal de Loir-et-Cher*:

Dans la commune de Saint-Denis-sur-Loire, l'enthousiasme était si grand que, pour avoir quelqu'un, on a été obligé de remettre la susdite fête au surlendemain dimanche.

Un des plus zélés républicains, M. Grouteau, dit Muscat, membre du Conseil municipal, et âgé de 71 ans, s'en vint à Blois chercher l'artillerie du grand Mahoudeau, et ne voulut laisser à personne le soin de tirer les salves à Marianne. Le cinquième coup n'étant pas parti aussi vite que les autres, M. Grouteau alla regarder ce que sa boîte pouvait bien avoir. Comme il était penché au-dessus, une détonation se fit entendre, et le pauvre bonhomme tomba, les trois quarts de la tête enlevée.

La fête, comme on pense bien, s'est terminée là-dessus.

LE 14 JUILLET A GUILLY (LOIRET).

On écrit au *Moniteur Orléanais*:

Je dois vous faire connaître les jolis faits dont la commune de Guilly vient d'être le théâtre à l'occasion du 14 juillet.

Le dimanche 9, notre Conseil municipal s'était réuni selon l'injonction préfectorale.

« Je propose, avait dit le maire Robert, de mettre sur la place un tonneau plein de vin. »

« Dès lors que vous voulez soûler toute la population, répondit gravement un conseiller, un tonneau ne suffit pas, il en faut six que nous paierons nous-mêmes. Tout ira bien, vieillards, hommes, femmes, enfants, tout le monde sera soûl, ce sera une vraie fête de la République. »

On alla aux voix, et un seul tonneau fut voté... aux frais de la commune.

Or, à la grandissime fête, à l'ombre d'un tilleul, sous les plis du drapeau tricolore, le poinçon républicain fut dressé. Les gens sérieux ne parurent pas comme de juste, mais tous les bataillons enfantins, garçons et filles de la commune, défilèrent plusieurs fois à la buvette démocratique.

Le vin étant généreux sans doute, les garçons firent bientôt, après en avoir bu, les quatre cents coups, et les filles, la figure plus rouge que les lanternes vénitiennes, commencèrent à jeter leurs bonnets par-dessus les moulins du pays.

Quelques jeunes gens ronflaient par terre et un garçon de treize ans, rond comme une futaille, frappait sur son ventre en disant: Je suis un quatorze Juillet, j'ai pris aujourd'hui un brevet de capacité...

L'inspecteur a défendu dans les écoles la prière et le catéchisme, on les remplace par la buvette et la valse républicaines, ce sont les vraies mœurs civiques qui commencent.

Ces enfants élevés ainsi sont pourtant la force des familles, l'espoir des communes et l'avenir du pays.

Hélas! pauvres familles, pauvres communes et pauvre France!

REMÈDE CONTRE LE PHYLLOXERA.

Ce n'est plus le sulfure de carbone qu'il faut pour tuer le phylloxera: le sel vaut mille fois mieux. Un propriétaire de Givors affirme qu'il a obtenu dans sa vigne des résultats excellents en répandant du sel sur le sol; depuis plusieurs années, il récolte du raisin en abondance et les bois de sa vigne sont sains et vigoureux.

A quoi attribuer, dit-il, ce résultat, si ce n'est au sel, puisque toutes les vignes voisines de la sienne, dont les propriétaires n'ont pas employé le sel, sont mortes?

Et, ajoute-t-il, plus de mille propriétaires qui m'ont imité ont obtenu les mêmes bons résultats que moi.

---

vent.

Elle se laissa emmener sans autres protestations, la tête pleine de tournoiements étranges, dont la tristesse, le chagrin et l'inquiétude emplissaient son cerveau.

Elle eut un accès de fièvre, fut contrainte de reprendre le lit et s'endormit, brisée, en murmurant:

— Le baptême!... demain... demain!

(*A suivre.*) CLAIRE DE CHANDENEUX.

Maximes et Pensées.

Toutes les joies de ce monde sont des rameaux verts dans lesquels il y a de la cendre. Quand on l'ignore, il ne faut pas s'en enquérir, et quand on l'a appris, il faudrait pouvoir l'oublier.

Cte de NUGENT.

La fleur privée d'air et de soleil se flétrit et meurt. L'intelligence qui n'a pour aliment que la souffrance et pour rosée que des larmes s'étiole et périt.

Si l'orgueil n'était pas une révolte criminelle, il faudrait en avoir pitié, comme d'une folie.

Si la vanité n'était pas si ridicule, l'on devrait en avoir compassion, comme de l'indigence.

LE SANG, C'EST LA VIE !!!

Le **ROB LECHAUX** Cresson et Salsepareille rouge concentrés et iodurés, *garanti sans mercure*, fortifie, purifie et régénère le sang.

Le **ROB LECHAUX** rend la force aux enfants lymphatiques, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

Le **ROB LECHAUX** détruit *sans retour* et sans régime toutes les impuretés contenues dans le sang.

Le **ROB LECHAUX** donne de l'appétit, facilite la digestion, supprime la constipation, évite les congestions.

Le **ROB LECHAUX** guérit rapidement les *Glandes, Démangeaisons, Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait*, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS

« *Je n'ai, mon cher Confrère, que des éloges à vous faire « sur la préparation de votre* **ROB LECHAUX**, *qui « donne des résultats vraiment surprenants. En voici un « entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement « de dartres vives qui lui couvraient une partie du corps. « Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun « résultat. En quatre mois, au moyen de votre* **Rob « Lechaux** *et de votre* **Pommade anti-dartreuse**, *elle a obtenu une guérison complète. Depuis « plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé.* »

NORY, Phen de l'école de Paris, à Mayenne.

Le **ROB LECHAUX** est le meilleur reconstituant que l'on puisse donner pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

Le **ROB LECHAUX** *garanti sans mercure*, remplace avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grandes personnes.

Envoi gratis d'une broch. intéressante avec attestat. nombr. Le flacon 4 fr.; expéd. *franco* de 6 fl. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à **Mario LECHAUX**, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 164, **Bordeaux.**

A Saumur : Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

SALLE D'ARMES

Rue Beaurepaire, 9,

ANCIENNE MAISON FRUGIER.

M. ANGELI, ex-professeur d'escrime à l'Ecole de cavalerie, a l'honneur d'informer les amateurs d'armes qu'il vient d'ouvrir un cours d'escrime.

Leçons particulières. — Abonnements au mois et à l'année.

Société Française Financière

CAPITAL : VINGT-CINQ MILLIONS

SIÈGE SOCIAL : 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS.

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'informer Messieurs les Actionnaires que l'exercice clos le 30 Juin lui permettra de proposer à l'Assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le 25 Juillet, de fixer le dividende à 80 francs par action.

Un acompte de 40 fr. *ayant été payé le 1er Février, le solde de* 40 fr. *formera la valeur du coupon à détacher le 1er Août.*

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Charles DUVAL

AVIS

La SOCIÉTÉ DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS, qui a pour but de faire connaître toutes les personnes qui écrivent et dont le talent mérite d'être apprécié du public, ouvre un grand concours de Poésie et de Prose. De nombreux prix, en espèces et en médailles, seront décernés. Secrétariat : rue Vaneau, 83, Paris.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part.

Demander le programme à M. E. HÉROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp Seine-Inférieure).

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de Mlle LERIDA-GEOFROY.

Editeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 10 francs ; 6 mois, 6 francs.

TAPIOCA
J. CARRÈRE
NANTES
Qualité Supérieure
En vente dans toutes les bonnes maisons d'Épicerie et Comestibles
marque déposée

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES A POITIERS	ARRIVÉES A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 41 matin.
8 25 —		11 h. 14 matin.
10 15 —		
1 02 soir.	4 55 soir.	6 05 soir.
5 35 —		8 33 —
7 50 —	11 47 —	

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES A MONTREUIL	ARRIVÉES A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. matin.	9 h. 53 matin.
12 15 soir.	3 50 soir.	4 28 soir.
6 45 —	10 47 —	11 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 JUILLET 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précte			Valeurs au comptant	Dernier cours.	Clôture précte			Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précte		
3 %	81 65	81 50	»	»	Nord	2015 »	2015 »	»	»	OBLIGATIONS				
3 % amortissable	81 95	82 »	»	»	Orléans	1332 50	1320 »	»	»					
4 1/2 %	111 60	111 75	»	»	Ouest	800 »	798 75	»	»	Dép. de la Seine, emprunt 1857	232 »	228 25	»	»
5 %	115 60	115 42	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1612 50	1610 »	»	»	Bons de liquid. Ville de Paris	519 »	522 »	»	»
Obligations du Trésor	507 50	507 50	»	»	Canal de Suez	2620 »	2585 »	»	»	Obligations communales 1879	439 »	434 75	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	500 »	500 »	»	»	C gén. Transatlantique	495 »	500 »	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	434 »	434 »	»	»
Bons de liq. départementaux	515 »	517 »	»	»	OBLIGATIONS.					Est	370 »	370 »	»	»
Banque de France	5440 »	5425 »	»	»						Midi	369 75	369 50	»	»
Comptoir d'escompte	1045 »	1045 »	»	»	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510 »	510 »	»	»	Nord	371 25	371 75	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1480 »	1447 50	»	»	— 1865, 4 %	527 »	520 »	»	»	Orléans	368 50	368 »	»	»
Crédit de France	165 »	160 »	»	»	— 1869, 3 %	402 »	404 »	»	»	Ouest	368 50	369 50	»	»
Crédit mobilier	490 »	490 »	»	»	— 1871, 3 %	396 »	388 »	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	369 50	369 »	»	»
Est	750 »	746 25	»	»	— 1875, 4 %	517 50	515 »	»	»	Paris-Bourbonnais	370 »	366 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	1660 »	1660 »	»	»	— 1876, 4 %	513 50	518 »	»	»	Canal de Suez	557 50	557 »	»	»
Midi	1235 »	1235 »	»	»										

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin,		express-poste. (s'arrête à Angers)
6 —	45 —	—	omnibus-mixte.
8 —	56 —	—	
1 —	25 —	soir,	express.
3 —	32 —	—	omnibus.
7 —	15 —	—	(s'arrête à Angers).
10 —	37 —	—	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin.		direct-mixte.
8 —	21 —	—	omnibus.
9 —	43 —	—	express.
12 —	40 —	soir,	omnibus-mixte.
4 —	44 —	—	—
10 —	28 —	—	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Et ses dépendances

Située à Saumur, route de Rouen, à la Levée-Neuve,

Occupée par M. Vinsonneau, forgeron, successeur Catault.

S'adresser, pour traiter, à Me GAUTIER. (407)

Etude de Me CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le dimanche 23 juillet 1882, à une heure après midi,

Au Vau-Langlais, commune de Bagneux, en la propriété de M. ROCHAT.

Il sera vendu :

Charrues, herses, cercleuses, divers ustensiles de carrier, 40 tonnes environ de 650 litres, grande quantité de fûts vides, cordages, instruments aratoires, échelles, ustensiles de cave et de pressoir ;

Bois de lits en noyer, lit de fer, appareil à bain de vapeur, araignées pour bouteilles, machine à boucher, pressoir à cassis, tréteaux, coffres, seaux à vendange, pieux en ardoises, harnais de voiture et de charrette et grande quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
(408) CH. MILLION.

Etude de Me AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON ET UN JARDIN

Situés au Pont-Fouchard, ancienne route de Doué.

Jouissance immédiate.
Facilités de paiements.

S'adresser à Me AUBOYER. (360)

Étude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE TRÈS-JOLIE MAISON

DE MAITRE

Nommée LABRARDAYE,

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie ; au 1er étage, six chambres et mansardes ; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve ; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements : à Me MÉHOUAS, notaire à Saumur ; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIFFATON, expert à Beaufort. (319)

A VENDRE

UNE MAISON

Avec jardin et dépendances

Située à Saumur, rue de la Croix-Verte.

S'adresser à Me MÉHOUAS, notaire.

Etude de Me BRAC, notaire à Saumur, successeur de Me LE BLAYE.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

2 hectares 55 ares 74 centiares de vigne, terre et bois, en une seule pièce, à la Pierre-Couverte, commune de Saint-Florent, dépendant de la succession de M. JACOB.

S'adresser à Me BRAC, notaire, place de la Bilange, 27. (380)

UN HOMME et UNE FEMME, munis de bons certificats, DEMANDENT UN EMPLOI, le mari comme garde, la femme comme femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

UNE MAISON

Cour et dépendances.

Située à Saumur, rue de la Grise, n° 2,

Appartenant à M. DUVAL.

S'adresser à Me MÉHOUAS, notaire.

CHATEAU

DE LA VILLE-AU-MAIRE

Commune de Huismes (Indre-et-Loire),

Station ligne Tours-Sables.

La vente aux enchères des meubles anciens, objets d'art et curiosités aura lieu les lundi 24, mardi 25 et mercredi 26 juillet 1882. (405)

A LOUER

Présentement,

UNE

MAISON

Rue du Pavillon, 5,

Comprenant :

Salon, salle à manger, trois chambres à coucher, deux cabinets, mansardes, greniers, cuisine, cave, jardin.

S'adresser à Mme DUMAS, rue Saint-Nicolas, n° 100. (197)

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTENTHALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A VENDRE, d'occasion, UN BON CHEVAL, facile à atteler et à monter.

S'adresser au bureau du journal.

CHAUSSURES

MAGASIN parfaitement installé et en pleine exploitation,

A CÉDER

A Cholet, rue Nationale, 70.

Long bail.

2 magasins au rez-de-chaussée. — 1er et 2e étages.

On cèderait la maison sans les marchandises, ou les marchandises sans la maison.

BOURJUGE, rue Lenepveu, Angers.

A VENDRE

BELLE PROPRIÉTÉ D'AGRÉMENT

Située à Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Cette propriété, d'une contenance de six hectares renfermés de murs, comprend :

Belle maison d'habitation, servitudes, chalet, quatre hectares de vignes ; prairies, plusieurs sources alimentant une pièce d'eau, au milieu une île dans laquelle il y a un salon formé par des marronniers.

S'adresser à Me GIRAULT, notaire à Bourgueil. (387)

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de **Thés noirs extra** de la Maison **GUERIN-BOUTRON**, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées.

Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

J.-A. FRESCO

Chirurgien-Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

ON DEMANDE, pour faire le service bourgeois, UN CHEVAL, de 6 à 7 ans, taille 1m 60 à 1m 65, très sage, avec toutes garanties.

Adresser les offres à M. POTTIER, aux Rigaudières, Allonnes (Maine-et-Loire). (397)

LA MALADIE LA PLUS RÉPANDUE DE NOTRE ÉPOQUE.

S'il existait une mode pour les maladies, on pourrait dire avec raison que celle-ci est à la mode du jour. Elle débute par un léger embarras gastrique, s'étend ensuite successivement à tous les organes ; affectant principalement le foie et la rate. On se trompe souvent sur la nature de cette affection, aussi le lecteur sera à même de juger s'il en est atteint, en supposant les questions suivantes. Les yeux ont-ils une teinte jaune ? Éprouvez-vous des embarras de respiration après les repas ? Ressentez-vous des douleurs sourdes et une fatigue continuelle ? Avez-vous, le matin, la bouche mauvaise et y a-t-il une couche blanchâtre sur les gencives et les dents ? La langue est-elle chargée ? Souffrez-vous des hémorroïdes ? Avez-vous des douleurs dans les côtés et dans le dos ? Ressentez-vous une oppression prononcée du côté droit ? Souffrez-vous de constipation ? Êtes-vous souvent en transpiration la nuit ? Vous mettez-vous facilement en colère, et souvent sans raison ? Éprouvez-vous une espèce de vertige et des éblouissements lorsque vous vous levez subitement de la position horizontale ? L'urine est-elle rare et forte en couleur et forme-t-elle dépôt ? Éprouvez-vous, après avoir mangé, des renvois et des flatuosités ? Avez-vous de fréquentes palpitations de cœur ? Il est rare que ces symptômes se présentent simultanément, mais la plus grande partie tourmentent successivement le patient et s'accentuent davantage de jour en jour, s'il n'y est pas apporté de remède prompt et efficace. La science s'est souvent trompée sur la nature de cette maladie ; elle l'a considérée à tour de rôle comme maladie du foie, dyspepsie, maladie de la rate, etc., mais aucun des traitements appliqués n'a eu un succès réel. Il faut rechercher la cause de tous ces troubles dans une sécrétion insuffisante des sucs gastriques nécessaires à la digestion ; c'est donc de ce côté là qu'il faut chercher à vaincre le mal. Pour arriver à ce but, le moyen le plus sûr et le plus prompt est sans contredit les **Pilules Suisses** de Dinnes en peu de temps si justement célèbres. Elles sont composées d'extraits de plantes rares dont la vertu médicinale a été récemment découverte. Elles détruisent seules et rapidement la cause du mal et par le fait, le mal lui-même.

En vente dans les Pharmies au prix de 1f 50 la boîte.

Dépôt à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.